

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LONGCHAMP AUTOCALL FUND

Action B (ISIN FR0013405685)

Compartiment de la SICAV : LONGCHAMP SICAV, géré par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'action B du compartiment vise à réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance moyenne annualisée (nette de frais) supérieure à l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.00% sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans.

Cet objectif est recherché au travers :

- d'une stratégie centrale basée sur un portefeuille d'instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré), aussi appelée stratégie Autocalls, dont les sous-jacents sont les marchés actions européens et/ou américains (ou certaines de leurs composantes), les sous-jacents.

La stratégie peut être implémentée par l'achat direct d'Autocall (« Méthode directe ») et/ou via des contrats d'échange de performance (« Méthode d'exposition synthétique »).

Le poids de la stratégie Autocall pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment avec une cible à 70%

Durant la période de chargement du portefeuille, estimée à 3 mois maximum, le compartiment peut ne pas être totalement exposé à la Stratégie Autocalls. Par conséquent, durant cette période, la performance du compartiment pourra être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion.

- d'une stratégie satellite de diversification de la Stratégie Autocall. La stratégie de Diversification sera comprise entre 0% et 40% avec une cible à 30%.

L'exposition du compartiment aux marchés sous-jacents sera variable dans le temps. La valeur liquidative du compartiment ne suivra pas systématiquement l'évolution de ses marchés car sa valorisation dépendra notamment de celles des différents Autocalls détenus en portefeuille et de leurs caractéristiques, ainsi que de l'évolution des stratégies de diversification. La nature même des Autocalls, fait que l'exposition du compartiment aux Sous-Jacents sera variable dans le temps

Les Sous-Jacents des Autocalls seront des indices phares des marchés européens, américains ou des actions appartenant à ces indices. Les Autocalls peuvent avoir un ou plusieurs sous-jacents. Le processus de sélection des Autocalls effectué par l'équipe de gestion, notamment le choix des coupons, le choix des barrières de protection du capital, des barrières de protection des coupons et des barrières de rappel anticipé dépendront des vues de l'équipe de gestion et de ses évaluations. Le compartiment conserve aussi la possibilité d'allouer dans des stratégies de diversification du portefeuille d'Autocalls jusqu'à 40% de l'actif net. Ces stratégies de diversifications pourront prendre la forme de compartiments, de titres intégrant des dérivés et présenter une décorrélation aux marchés actions.

L'objectif de gestion ne constitue ni une garantie de rendement, ni de capital et la société de gestion ne garantit pas qu'il sera atteint, même en cas de d'actions sur la période d'investissement recommandée.

La baisse des marchés actions, les Sous-Jacents, peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de baisse significative durable des marchés actions européens et/ou américains, la performance du compartiment sera probablement négative.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible  
Rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus élevé



**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Ce compartiment est classé en catégorie « 6 » en raison de l'estimation de son niveau de volatilité qui pourra être compris entre 15% et 25%. Il est à noter que la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

### POURQUOI L'OPCVM EST DANS CETTE CATEGORIE

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations

Le compartiment peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de son actif net. La devise sur laquelle peut porter ce risque est le dollar US.

### Fonctionnement des Autocalls

Les Autocalls sont des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (OTC). Les Autocalls visent à délivrer des coupons conditionnels liés à l'évolution des actifs « Sous-Jacents » de l'Autocall. Le compartiment sera exposé aux marchés actions européens et/ou américains à travers les Autocalls. Les Autocalls peuvent prendre fin en étant automatiquement rappelés par anticipation à certaines dates (« date(s) de rappel ») si le niveau du Sous-Jacent de référence est supérieur ou égal à des niveaux prédéterminés (« barrière(s) de rappel ») à des dates d'observation spécifiques. Un coupon conditionnel au niveau du Sous-Jacent peut alors être versé à la date de rappel ou à la date d'échéance (en l'absence de fin automatique par anticipation). En l'absence de fin automatique par anticipation, un Autocall est exposé à la performance négative de son Sous-Jacent, en particulier à la date d'échéance, si le Sous-Jacent peut alors être franchi à la baisse à cette date d'échéance la barrière de risque en capital.

La société de gestion utilisera la méthode de la valeur en risque (« Value at Risk » ou « VaR ») absolue pour mesurer le risque global du compartiment. La VaR maximum du compartiment est de 7% sur une période constatée de 5 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 95%. Cette limite de VaR correspond à une VaR de 20% sur une période de 20 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 99% sous certaines hypothèses et selon une loi normale de distribution.

**Effet de Levier :** Le niveau de l'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs absolues des nominaux des positions sur l'actif net du compartiment. Le niveau d'effet de levier indicatif attendu se situe entre 75% et 400% de l'actif. Le niveau de l'effet de levier effectif peut toutefois dépasser ce niveau attendu en fonction de l'évolution des conditions de marché. Le levier net calculé après prise en compte des accords de compensation est compris entre 0 et 100% de l'actif net du compartiment.

**Affectation des revenus :** capitalisation.

**Durée de placement recommandée :** minimum 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

**Conditions de souscription et rachat :** A l'exception des jours fériés au sens de l'article L 3133-1 du Code du travail et/ou des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), pour les souscriptions : chaque jour à 11h00, heure de Paris et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du même jour ouvré, pour les rachats : chaque jour à 12h00, heure de Paris et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du 5<sup>ème</sup> jour ouvré suivant. Les règlements/livraisons y afférents interviennent dans les 5 jours de Bourse ouvrés non fériés qui suivent la date de la valeur liquidative. La valeur liquidative du compartiment est calculée de manière quotidienne, à l'exception des jours fériés. La société de gestion peut appliquer un mécanisme d'ajustement du prix (Swing Pricing).

rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou des pertes importants.

### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR

**Risque de crédit et de contrepartie :** Le compartiment est exposé à des émetteurs de titres, notamment des titres intégrant des dérivés et porte ainsi une exposition de crédit sur les émetteurs des titres. Le risque de contrepartie découle de l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré, le compartiment est exposé au risque que la contrepartie ne remplisse pas ses obligations de performance.

**Risque de liquidité :** Le compartiment peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers à terme par nature suffisamment liquides, mais susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité faible.

**Risque lié aux dérivés :** le compartiment utilise des dérivés qui sont des dérivés de gré à gré à des fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans limitation, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution d'actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3% maximum
Frais de sortie	1% maximum

Le pourcentage indiqué est le taux maximum pouvant être prélevé sur le capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription des actions du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
Frais courants (*)	1.15%

  

FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps +6.00% avec High Water Mark relatif, soit 0% pour l'exercice précédent.

(\*) Les « frais courants » sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce compartiment disponible sur le site internet [www.longchamp-am.com](http://www.longchamp-am.com)

## PERFORMANCES PASSES

Les performances inférieures à un an ou non auditées ne peuvent en aucun cas être affichées. Elles seront affichées à la fin d'une année civile complète suivant la date de lancement de l'action ou de la part.

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur tient compte de la capitalisation des intérêts.

Le compartiment Longchamp Autocall Fund a été créé 31 décembre 2020 à l'issue de la fusion/absorption avec le FCP Longchamp Autocall Fund.

Les performances du compartiment antérieures à cette date sont issues de la fusion/absorption du FCP Longchamp Autocall Fund déjà existant avec la SICAV Longchamp SICAV.

La stratégie d'investissement du compartiment Longchamp Autocall Fund est identique à celle du FCP Longchamp Autocall Fund.

Date de création de l'action B (Compartiment)	04/01/2021
Date de création du compartiment	04/01/2021
Date de création de la SICAV	22/08/2019
Date de création de la part B (FCP)	17/02/2020
Date de création du FCP	29/04/2019

Devise de libelle	Euro
Changements importants au cours de la période	Néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** SOCIETE GENERALE

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** le prospectus du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT - 30 rue Galilée - 75116 - Paris.

Ou par e-mail à [ir@longchamp-am.com](mailto:ir@longchamp-am.com)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D' ACTIONS (le compartiment dispose de plusieurs catégories d'actions : A, B, C et D) :** LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

**REGIME FISCAL :** selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

Le compartiment n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le compartiment ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le compartiment dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment.

*S'adressant uniquement aux résidents fiscaux français et fournies selon la législation en vigueur en France à ce jour, ces informations sont données à titre purement indicatif et ne seraient constituées ou être interprétées en aucune manière comme étant des recommandations personnalisées. Le destinataire ne saurait en tirer aucun conseil juridique, comptable ou fiscal et sera seul responsable de l'usage qu'il fera de ces informations.*

*Il convient que les porteurs se rapprochent de leur conseil fiscal à ce sujet.*

**POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION :** LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la Directive UCITS V et aux orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs. Voir le prospectus « 4. Règles d'investissement » pour plus de détails.

**La responsabilité de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne pourra être engagée que sur la base d'informations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes. LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne pourra donc être tenu responsable envers le destinataire de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de toutes autres informations qui y sont fournies.**

Le compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/03/2022.